

Objet: Annonce d'un nouveau séminaire consacré aux aspects juridiques liés à l'utilisation des moyens informatiques, le Jeudi 30 Mars 2006 à amphithéâtre J. Kuntzman.

Un séminaire consacré aux problèmes juridiques a déjà été organisé en Janvier 2005. Ce premier exposé, qui a très bien été perçu par notre communauté, n'ayant pas pu être suivi par de nombreux d'ASR ou responsable informatique, le groupe coordination sécurité du CNRS, en collaboration avec le réseau SARI, a pris l'initiative d'en organiser un autre en Mars 2006

Comme en 2005, nous avons fait appel aux compétences de l'E.R.I.D .
L'ERID (Équipe de Recherche Informatique et Droit) est située à l'université de Montpellier et est animée par le professeur Michel Bibent.

Cette nouvelle présentation vise à préciser le rôle de chacun, sur le plan juridique, dans le cadre de l'utilisation des moyens informatiques. Les intervenants seront

- x Monsieur Michel Bibent
- x Madame Marie-Alix Boussard

La première partie, de 11H à 12H30, visera plutôt les directeurs de laboratoire et donnera des éléments de réponse sur

- x Les droits et devoirs des directeurs de laboratoire.
- x La place du directeur dans la chaîne des responsabilités.

La deuxième partie de 14H à 17H30 sera plus centrée sur les ASR et abordera

- x Les droits et devoirs des ASR.
- x Leur place dans la chaîne des responsabilités.

Dans les deux cas, le séminaire se fera sous forme d'exposés suivi de
« Question/Réponse »

En fonction du temps disponible, les exposes porteront sur :

- x Utilisation du réseau
- x Droits et devoirs de chacun en ce qui concerne la protection du patrimoine scientifique du laboratoire.
- x Information du personnel. Chartes, règlements intérieurs
- x Problèmes de licence et de « piratage » des logiciels.

- x Confidentialité des mail; informations personnelles; vie privée.
- x Filtrage de contenu
- x Lute contre les Spam, Publicites, Virus, Spyware
- x Archivage et conservation des logs
- x Loi sur la confiance en l'économie numérique
- x La nouvelle loi sur la protection des oeuvres culturelles.

Vous êtes tous cordialement invités à cette présentation.

Pause:

Une pause est prévue dans l'après midi, vers 15H30 16H